

OBJET Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de la convention régionale d'aménagement urbain - Aménagement de la rue Pierre de Coubertin.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain à intervenir avec la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT qu'une subvention de 300 000 € a ainsi été accordée pour le quartier des Tournelles en Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

CONSIDERANT que l'opération éligible concerne l'aménagement de la rue Pierre de Coubertin, voie de desserte majeure d'équipements publics (piscine, stade Pierre Mollet, marché forain, lycée professionnel, groupe scolaire Victor Hugo, pôles Social et Emploi, crèche, Maison des Jeunes) et de transports publics en commun (bus, gare),

CONSIDERANT que ce projet comprend les travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et de création d'une piste cyclable à double sens,

CONSIDERANT que le coût total de l'opération est estimé à 900 000 € TTC,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre de la convention régionale d'aménagement urbain, en vue de l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Pierre de Coubertin.

